

**Non classifié**

**DAF/COMP/GF(2009)14**

Organisation de Coopération et de Développement Économiques  
Organisation for Economic Co-operation and Development

**10-Dec-2009**

**Français - Or. Anglais**

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES  
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

**Forum mondial sur la concurrence**

**COLLUSION ET CORRUPTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS**

**-- Session V --**

**Appel à contributions des pays**

*Ce document est un appel à contributions adressé aux pays pour la session V du Forum mondial sur la concurrence, qui doit se dérouler les 18 et 19 février 2010. Les participants au Forum sont invités à soumettre leurs contributions d'ici au 10 janvier 2010.*

Mme Hélène Chadzyska, Responsable du Programme GFC, tél. : +33 1 45 24 91 05 ;  
adresse électronique : [helene.chadzyska@oecd.org](mailto:helene.chadzyska@oecd.org)

**JT03276011**

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine  
Complete document available on OLIS in its original format



**DAF/COMP/GF(2009)14  
Non classifié**

**Français - Or. Anglais**

**À L'ATTENTION DE TOUS LES PARTICIPANTS AU FORUM MONDIAL**

**Objet : Collusion et corruption dans les marchés publics**

**Forum mondial sur la concurrence (18 et 19 février 2010)**

**Session V**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du Forum mondial de l'OCDE sur la concurrence sera organisée une table ronde sur la collusion et la corruption dans les marchés publics, le 19 février 2010. Vous êtes invité(e) à soumettre une contribution à cette manifestation *d'ici au 10 janvier*. En annexe à ce courrier figure une liste de questions, que vous jugerez sans doute utile de prendre en compte.

Le fonctionnement des marchés publics a des répercussions sensibles sur l'efficacité de la gouvernance, tant dans les pays développés qu'en développement. Les statistiques indiquent que les marchés publics représentent environ 15 % du produit intérieur brut (PIB) des pays de l'OCDE, et une proportion encore plus importante dans les économies non membres de l'Organisation. En outre, les marchés publics concernent souvent des biens et services jouant un rôle économique et social important, tels que les infrastructures de transport, les hôpitaux et les services de santé, ainsi que l'enseignement. L'objet essentiel des marchés publics est d'obtenir des biens et services au plus bas coût possible ou, de manière plus générale, de tirer le meilleur profit des ressources disponibles. Pour garantir un fonctionnement efficace des marchés publics, les autorités doivent atteindre concrètement deux objectifs distincts mais étroitement liés : (i) assurer l'intégrité des procédures administratives afin d'empêcher toute corruption d'agents publics, et (ii) promouvoir une concurrence effective entre fournisseurs et empêcher toute collusion entre ces derniers.

Les comportements anticoncurrentiels influant sur l'issue des procédures de passation des marchés publics constituent une forme particulièrement pernicieuse d'infraction au droit de la concurrence. En cas de soumissions concertées, le prix payé par l'administration publique pour certains biens ou services est artificiellement relevé, ce qui contraint le secteur public à acquitter un prix supraconcurrentiel. Ces pratiques ont un effet direct et immédiat sur les dépenses publiques et, partant, sur les ressources des contribuables. L'OCDE a reconnu de longue date l'importance cruciale du rôle que jouent les autorités de la concurrence et les organismes de passation des marchés dans la lutte contre les ententes injustifiables dans le domaine des marchés publics.

Il y a corruption dès lors qu'une personne abuse des pouvoirs qui lui ont été conférés pour en retirer un avantage personnel. Les pouvoirs publics peuvent réduire la corruption en rendant plus avantageux le respect des règles, en renforçant les probabilités de détection et de sanction, et en alourdissant les peines infligées aux personnes sanctionnées. Ainsi, des obligations de transparence contribuent à éradiquer et empêcher la corruption, dans la mesure où elles imposent la publication des informations relatives aux appels d'offres organisés pour l'attribution des marchés publics. Les programmes de transparence peuvent

exiger que soient rendus publics les principaux faits et chiffres, les critères d'attribution du marché et leur pondération relative, l'identité du soumissionnaire retenu et des autres soumissionnaires, ainsi que les conditions des offres présentées par chacun des soumissionnaires. Dans une optique de pleine transparence, les fonctionnaires doivent agir de manière transparente, prévisible et compréhensible. Dans la mesure où les dispositions applicables en matière de transparence exigent que les cahiers des charges et les procédures d'appel d'offres soient rendus publics, les entreprises qui subissent des préjudices découlant de faits de corruption peuvent le découvrir et réagir en conséquence. Les obligations de transparence exercent également des pressions sur les fonctionnaires responsables de la passation des marchés publics, car elles facilitent la mise au jour des comportements illicites par les vérificateurs de l'administration publique.

Si les règles de transparence constituent des instruments extrêmement utiles pour lutter contre la corruption, elles peuvent renforcer les risques de soumissions concertées. En particulier sur les marchés où il existe un nombre limité d'entreprises, une situation de collusion peut être instaurée et maintenue si ces entreprises disposent d'informations complètes et parfaites sur les principales variables de la concurrence. La transparence du marché permet aux entreprises d'aligner leurs stratégies plus aisément, et de déceler et sanctionner rapidement tout manquement à l'accord anticoncurrentiel qui a été conclu. Ainsi, lorsque les entreprises peuvent accéder aux informations sur les autres soumissionnaires et aux modalités et conditions offertes par les soumissionnaires retenus et ceux qui sont écartés, le risque de collusion s'accroît. De même, les programmes publics de transparence qui font obligation aux services de l'État de publier leurs prévisions d'achats totales pour un exercice budgétaire peuvent aider les entreprises à s'entendre sur la façon dont elles manipuleront les procédures d'appel d'offres et se partageront le marché.

Les mesures de lutte contre la collusion peuvent renforcer de manière similaire les risques de corruption. Ainsi, les Lignes directrices de l'OCDE pour la lutte contre les soumissions concertées dans les marchés publics indiquent que dans certaines circonstances, il peut être judicieux de regrouper les marchés attribués par appel d'offres sur une période donnée. Les Lignes directrices proposent cette approche en vue de réduire la prévisibilité des conditions des marchés publics et, partant, les risques de soumissions concertées. Néanmoins, plus la valeur des contrats considérés est élevée, plus les entreprises sont incitées à offrir des pots-de-vin et plus les agents publics sont incités à les accepter. Par conséquent, un regroupement des contrats peut accentuer le risque de corruption. De même, des règles d'achat souples, permettant aux fonctionnaires responsables de la passation des marchés publics de négocier directement avec les fournisseurs (au lieu d'organiser des enchères) dans certaines circonstances, peuvent constituer le moyen le plus efficace et le moins coûteux de sélectionner un fournisseur, tout en renforçant les risques de corruption.

Au cours de cette table ronde seront également examinées les relations entre les autorités chargées de la concurrence, de la lutte contre la corruption et de la passation des marchés publics. En faisant le point sur les méthodes de travail et les préoccupations existantes, les autorités de la concurrence seront davantage à même de s'attaquer dans le cadre de leurs programmes de sensibilisation aux problèmes auxquels sont également confrontés les organismes de passation des marchés publics. Des programmes efficaces de lutte contre la collusion devraient également réduire les possibilités de corruption, dans la mesure où les avantages illicites retirés des soumissions concertées constituent souvent la source utilisée par les entreprises pour corrompre des agents publics. Sur le long terme, une approche coordonnée offrirait probablement des avantages considérables sur le plan social.

La qualité et l'utilité de la table ronde seront renforcées par les contributions écrites des participants. Il serait particulièrement appréciable que vous présentiez une étude de cas pertinents concernant votre juridiction. Vos contributions écrites compléteront un document de réflexion préparé par le Secrétariat.

Pour vous aider à préparer votre contribution, nous avons joint à ce courrier une liste de questions auxquelles vous pourrez répondre et de problèmes que vous pourrez aborder, si vous le souhaitez, dans vos documents. Il ne s'agit en aucun cas d'une liste restrictive ou exhaustive. Les participants sont encouragés à soulever et traiter d'autres questions, en se fondant sur leur propre expérience. Vous trouverez également ci-joint une proposition de bibliographie.

Si vous ne l'avez pas encore fait, veuillez indiquer au Secrétariat **d'ici au 9 décembre** si vous présenterez une contribution écrite. Celle-ci devrait être envoyée au Secrétariat **au plus tard le 10 janvier 2010 (tant pour les membres que pour les non-membres)**. Le non-respect de ce délai pourrait empêcher la diffusion de la contribution concernée en temps voulu avant la réunion, *via* le site Internet du Forum : <http://oecd.org/competition/globalforum>.

Toutes les communications concernant les documents destinés à cette table ronde doivent être envoyées à [erica.agostinho@oecd.org](mailto:erica.agostinho@oecd.org) [Tél. : 33 (0)1 45 24 89 73 ; Fax : 33 (0)1 45 24 96 95] et une copie adressée à [helene.chadzynska@oecd.org](mailto:helene.chadzynska@oecd.org) (Chef du programme du Forum mondial sur la concurrence). Hélène est à votre disposition pour toute question de fond concernant la table ronde et le Forum en général. Vous pouvez la joindre par téléphone au +33 1 45 24 91 05.

## **Questions à examiner dans les contributions par pays**

### ***I. Ampleur et objectifs des marchés publics***

1. Quelle fraction de votre économie représentent les marchés publics ? Quels sont leurs principaux objectifs ?

### ***II. Corruption***

1. Quel est le coût de la corruption ?
2. Quels sont les facteurs qui la facilitent ? Certains semblent-ils plus importants que d'autres ?
3. Comment les programmes de transparence contribuent-ils à la lutte contre la corruption ? Quelles autres dispositions facilitent cette lutte ? Quelles méthodes et techniques semblent particulièrement efficaces dans votre juridiction ?
4. Les entreprises sont-elles tenues de certifier pendant la procédure de passation des marchés publics qu'elles n'ont corrompu aucun agent public ? Quelles sanctions peuvent être infligées aux entreprises et aux individus qui se sont rendus coupables de corruption active ou passive dans votre juridiction ?
5. Quelles sont les autorités compétentes pour engager des poursuites dans les affaires de corruption ? L'autorité de la concurrence dispose-t-elle de prérogatives en la matière ?

### ***III. Collusion.***

1. Quels facteurs facilitent la collusion dans les marchés publics ? Quels secteurs semblent tout particulièrement exposés aux soumissions concertées ?
2. Dans votre juridiction, quels secteurs ont connu des cas de soumissions concertées dans le domaine de marchés publics ? De quelle expérience dispose votre organisme en termes de contribution à l'élaboration de systèmes de passation des marchés publics destinés à minimiser les risques de soumissions concertées ?
3. Votre pays emploie-t-il des certificats de détermination indépendante des offres ? Lorsque des entreprises se sont engagées dans des pratiques collusoires, doit-on leur interdire de participer aux procédures de passation des marchés publics pendant un certain temps ?

### ***IV. Lutte contre la collusion et la corruption.***

1. Dans votre juridiction, quelles affaires ont porté à la fois sur des faits de corruption et de collusion dans le cadre de la passation de marchés publics ?
2. Les faits avérés ou allégués de collusion et de corruption recensés se sont-ils produits de manière prédominante au niveau d'administration local, provincial ou national ?
3. Quelles méthodes et techniques de lutte contre la corruption contribueraient à la lutte contre la collusion ?

4. Lorsque des individus ou des entreprises se sont rendus coupables de corruption active ou passive, peuvent-ils bénéficier de mesures de clémence dans votre juridiction ?

#### ***V. Promotion de la concurrence***

1. En quoi le cadre réglementaire et institutionnel contribue-t-il à faciliter les soumissions concertées et la corruption ?
2. Comment les autorités de la concurrence peuvent-elles s'employer à améliorer l'efficacité des procédures de passation des marchés publics ?
3. Quelles dispositions ont été prises pour améliorer l'efficacité des procédures de passation des marchés publics dans votre juridiction ? Des mesures spécifiques ont-elles été adoptées pour réduire la collusion et la corruption dans les marchés publics ? Si oui, lesquelles et quel est le bilan de ces mesures à ce jour ? D'autres approches destinées à faire reculer la collusion et la corruption ont-elles été tentées dans votre juridiction, et quels ont été résultats obtenus ?
4. Lors de l'adoption de mesures destinées à réduire la collusion et les soumissions concertées dans les marchés publics, avez-vous pris en compte l'impact que pourraient avoir ces mesures sur les risques de corruption ?
5. Votre autorité de la concurrence a-t-elle pris des mesures de promotion de la concurrence dans ce domaine ?
6. Si votre organisme a engagé des poursuites contre les responsables présumés de faits de corruption ou de collusion, quelles mesures correctives avez-vous envisagées ?

## PROPOSITION DE BIBLIOGRAPHIE

- Ades, Alberto et Rafael Di Teolla (1999), « Rents, Competition and Corruption », *American Economic Review*, 89, 4, 982.
- Anderson, Robert et William Kovacic (2009), « Competition Policy and International Trade Liberalisation: Essential Complements to Ensure Good Performance in Public Procurement Markets », *Public Procurement Law Review*, 18, 67.
- Bardhan, Pranab (1997), « Corruption and Development: A Review of Issues », *Journal of Economic Literature*, 35, 3, 1320.
- Boehm, Frédéric et Juanita Olaya (2006), « Corruption in Public Contracting Auctions: The Role of Transparency in Bidding Processes », *Annals of Public and Cooperative Economics*, 77, 4, 431.
- Bulow, Jeremy et Paul Klemperer (1996), « Auctions vs. Negotiations », *American Economic Review*, 86, 180.
- Kovacic, William, Robert C. Marshall, Leslie M. Marx et Matthew E. Raiff (2006), « Bidding Rings and the Design of Anti-Collusion Measures for Auctions and Procurements », contribution au *Handbook of Procurement*, publié sous la direction de Dimitri, Piga, et Spagnolo, Cambridge University Press.
- Lengwiler, Yvan et Elmar Wolfstetter (2006), « Corruption in Procurement Auctions », contribution au *Handbook of Procurement*, publié sous la direction de Dimitri, Piga et Spagnolo, Cambridge University Press.
- Møllgaard, Peter et Per Baltzer Overgaard (2006), « *Transparency and Competition Policy* », consultable à l'adresse suivante :  
[http://mit.econ.au.dk/vip\\_htm/povergaard/pbohome/webpapers/Transparency\\_and\\_Competition\\_Policy\\_2.pdf](http://mit.econ.au.dk/vip_htm/povergaard/pbohome/webpapers/Transparency_and_Competition_Policy_2.pdf)
- OCDE (2007), *Public Procurement – The Role of Competition Authorities in Promoting Competition*, DAF/COMP(2007)34.
- OCDE (2008), *Principes pour renforcer l'intégrité dans les marchés publics*.
- Piga, Gustavo et Thai, Khi (2007), *The Economics of Public Procurement*, Palgrave Macmillan.